



SPÉCIAL
BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL!

**PRODUITS
COSMÉTIQUES &
*Développement
Durable***

LÉGISLATION
sur le temps partiel

RÉFÉRENTIEL
sur la pénibilité...



SANTÉ

COMPOSITION DES PRODUITS COSMÉTIQUES: QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Ingédients interdits, restrictions ou autorisés: L'UNEC décrypte pour vous le Règlement Cosmétique n°1123/2009, en vigueur depuis 2013.

LES SUBSTANCES INTERDITES

Toutes les substances interdites en cosmétique sont listées dans l'Annexe II du Règlement. Cette liste compte plus de **1370 substances**.

LE CAS DES SUBSTANCES CLASSÉES CMR (CANCÉRIGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES)

Diverses catégories existent pour classer les CMR selon leur degré de dangerosité ou nos connaissances à leur sujet:

- catégorie 1A - effet avéré
- catégorie 1B - risque supposé
- catégorie 2 - risque suspecté

Ces substances sont interdites en cosmétique, sauf cas exceptionnels.

LES SUBSTANCES RESTREINTES

La liste de toutes les substances restreintes se trouve dans l'Annexe III du Règlement - il en existe environ 290. Ces substances ne sont utilisables que si elles

respectent certaines conditions suivant combinables: le type de produit, les concentrations maximales, l'utilisateur

(Ex: interdits pour les enfants de moins de 3 ans), les zones cutanées visées (Ex: interdit sur les muqueuses) et l'usage (Ex: réservé à un strict usage professionnel).

LES SUBSTANCES AUTORISÉES

A ce jour, il existe 3 annexes listant les ingrédients admis sous certaines conditions :

- l'annexe IV pour les **colorants** (≈ 150),
- l'annexe V pour les **agents conservateurs** (≈ 50),
- l'annexe VI pour les **filtres UV** (≈ 25).

LES INGRÉDIENTS EN SURSIS

De nombreuses substances sont régularisées par la Commission Européenne. En constante évolution, le règlement est mis à jour environ tous les trois mois.

L'INTERDICTION DU MIT (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE)

Conservateur efficace, le MIT a été très utilisé suite à l'interdiction de nombreux parabènes. Cependant, son potentiel allergisant cutané soulève un vrai problème de santé publique. Un amendement laisse aux industriels jusqu'à février 2017 pour retirer du marché les produits non rincés contenant du MIT.

4.



AGENDA



Instance de l'UNEC



Le séminaire du Conseil Exécutif de l'UNEC se tiendra les 16 et 17 janvier prochains. Au programme :

- analyse et adaptation de l'offre d'adhésion,
- identification des offres d'accompagnement, afin de répondre aux nouveaux défis des entreprises.

Lancement de la ligne printemps / été



La nouvelle collection sera dévoilée à vos délégués artistiques régionaux le lundi 13 février à Paris. Rendez-vous pour connaître la date de présentation dans votre région !

UNEC Trophy et Concours



Employeurs, salariés, apprentis et étudiants en école de coiffure, ces concours n'attendent que vous !

- L'UNEC Trophy le 13 février à Châteauroux par l'UNEC 36
- L'UNEC Trophy les 13 et 14 mars à Nantes par l'UNEC Pays de la Loire
- Le Trophée Coiffure Normandie, le 26 mars à Rouen, par l'UNEC Normandie
- L'UNEC Trophy et Concours Régionaux, le 26 mars à Brumath, par l'UNEC 67.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
CONTACTEZ VOTRE UNION LOCALE

Communication économique et Développement durable



Cette commission travaillera sur tous les sujets d'actualité liés aux données économiques, ainsi qu'à la démarche "Développement durable, mon coiffeur s'engage".

5.



ALLÔ, LE SERVICE JURIDIQUE DE L'UNEC ?

AVEZ-VOUS PROGRAMMÉ VOS ENTRETIENS PROFESSIONNELS ?



...

conseiljuridique@unec.fr
01 42 61 53 24

1. FIN DE L'AIDE À L'EMBAUCHE AU 31/12/2016 : N'ATTENDEZ PAS !

N'attendez pas et ne perdez pas de temps si vous envisagez d'embaucher un premier salarié d'ici le 31 décembre 2016. En effet, depuis le 18 janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, **les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés ouvrent droit, sous certaines conditions, à une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat (soit jusqu'à 4 000 €)**. Il faut que l'embauche s'effectue en CDI ou en CDD de 6 mois au moins, y compris en contrat de professionnalisation. Sont visées les embauches avec une rémunération inférieure ou égale à 1,3 SMIC.

2. LOI TRAVAIL : ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Depuis le 7 mars 2014, **chaque salarié doit bénéficier tous les 2 ans d'un entretien professionnel avec son employeur, sur ses perspectives d'évolution**.

Il permet d'évoquer les compétences du salarié au-delà de celles requises pour le poste occupé (compétences extra-professionnelles...).

Cet entretien ne remplace pas mais complète, l'entretien annuel d'évaluation, qui évalue les compétences professionnelles du salarié dans le cadre de son poste. Ces deux entretiens peuvent d'ailleurs s'effectuer à la suite. Conformément à la loi Travail, **un volet de l'entretien professionnel doit être consacré à la VAE**. L'employeur devra ainsi délivrer au salarié toutes les informations relatives à ce dispositif (objet, modalités pratiques...).

AVENANT RELATIF AU TEMPS PARTIEL

L'avenant n° 38 à la CCN relatif au temps partiel s'applique à tous les salons de coiffure depuis le 1^{er} novembre 2016.



RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE LA NÉGOCIATION DE CET ACCORD

La loi fixe une durée minimale de travail de 24 heures par semaine, assortie de quelques dérogations.

PRINCIPALES MESURES PRÉVUES DANS L'ACCORD

Durées minimales dérogatoires et regroupement des heures fixées au contrat

L'accord prévoit des durées hebdomadaires minimales variables en fonction du métier :

- **Coiffure** : 16 heures, regroupées sur le vendredi (8 heures) et le samedi (8 heures) ;
- **Esthétique** : 7 heures regroupées sur une journée définie dans le contrat de travail ;
- **Agents de maîtrise et/ou cadres administratifs** : 7 heures regroupées sur une journée définie dans le contrat de travail ;
- **Nettoyage** : 2 heures consécutives.

Contreparties au bénéfice des salariés concernés

Les salariés effectuant une durée hebdomadaire inférieure à 24 heures par semaine bénéficient d'une prime égale à 5 % de leur salaire brut de base.

Compléments d'heures

Jusqu'à 8 fois par an, le salarié pourra signer un avenant de complément d'heures pour augmenter sa durée hebdomadaire. La durée de ces 8 avenants ne peut aboutir à dépasser la durée fixée au contrat de travail sur plus de 12 semaines par an. Les heures effectuées dans le cadre de ces avenants sont majorées de 15 %, celles dépassant la durée fixée dans l'avenant de 25 %.

Heures complémentaires

Les heures effectuées jusqu'à 1/10 de la durée contractuelle sont désormais majorées de 12 %.



DOSSIER

DOSSIER



AVANCEMENT DU RÉFÉRENTIEL SUR LA PÉNIBILITÉ

Vous êtes nombreux à interroger le service juridique sur la pénibilité. En effet, certains comptables vous demandent de compléter une “fiche de liaison de déclaration de l'exposition aux facteurs de pénibilité”.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un document de liaison qui devrait permettre à votre service comptable de compléter, en temps utile, les informations relatives à la pénibilité demandées dans la DADS pour l'année 2016.

En effet, au titre de la pénibilité, **les entreprises auront l'obligation de déclarer leurs salariés concernés par un ou plusieurs facteurs de risque**, via la DADS et au plus tard le 31 janvier 2017. **Les entreprises pourront, néanmoins, modifier cette déclaration jusqu'au 30 septembre 2017.**

DE QUELLES FAÇONS LA BRANCHE PEUT-ELLE VOUS ACCOMPAGNER ?

Afin d'aider les entreprises à remplir cette obligation de déclaration, la branche a missionné un Cabinet d'experts pour élaborer un “mode d'emploi”. Il s'agit d'un référentiel de branche, c'est-à-dire, **un outil d'aide à l'évaluation de la pénibilité dans les salons de coiffure.**

Ainsi, l'employeur pourra aisément évaluer si ses salariés sont exposés à la pénibilité en se référant à des **profils types d'exposition**.

Ce “mode d'emploi” devrait apporter une sécurité aux entreprises : une fois validé par les Ministères, l'employeur qui utilisera ce mode d'emploi sera présumé de bonne foi et n'aura pas de pénalité à payer.

Enfin, ce dispositif devrait favoriser la mise en place d'actions de prévention afin de réduire la pénibilité, voire de la supprimer.

RÉFÉRENTIEL : L'ÉTAT D'AVANCEMENT

Après une première étape d'analyses sur le terrain dans un certain nombre de salons, le cabinet d'experts chargé de l'élaboration du référentiel, travaille à la restitution des résultats ainsi qu'à la rédaction du “mode d'emploi”.

Un **logiciel** destiné aux entreprises devrait ensuite être mis en ligne, il leur permettra d'effectuer leurs déclarations en matière de pénibilité en janvier 2017.

EN CONCLUSION, NOUS CONSEILLONS LES ENTREPRISES DE NOUS CONTACTER AFIN QUE NOUS PUISSIONS LES AIDER À REMPLIR TOUT DOCUMENT LIÉ À LA PÉNIBILITÉ SUR : conseiljuridique@unec.fr

8.



Mme Laurence VERNET, salon LAURENCE à MARANGE SILVANGE (57), 1 collaboratrice, installée depuis 1994.

NOS ADHÉRENTS DONNENT LEUR AVIS !

Unec Mag “Que pensez-vous de l'évaluation de la pénibilité dans un salon de coiffure ?”



Mme Shirley LIND, salon LIND Liliane à STRING WENDEN (57), 3 collaboratrices, installée depuis plus de 35 ans.

Shirley LIND Le salon est déjà aux normes au regard de la pénibilité et de la prévention des risques et nous avons un document unique d'évaluation des risques à jour. Nous avons bénéficié de l'aide PRECISEO de la part de la CAR-SAT, ce qui nous a permis d'adopter du matériel et des outils ergonomiques (fauteuils, tabourets, bac à shampooing, sèche-cheveux...).

Laurence VERNET La mise en place du dispositif pénibilité n'a pas été pensée pour les petites entreprises et s'ajoute à une réglementation sociale de plus en plus lourde (accessibilité, etc...). La pénibilité est un système illisible et incompréhensible pour les TPE. Le salon a déjà réalisé un travail important sur le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUR) et des actions de prévention des risques professionnels ont été prévues. Il s'agit notamment de diminuer les postures pénibles (bras au dessus des épaules durant une certaine période, une position du torse en tension) et de favoriser des séches cheveux légers et peu bruyants. Je me tiens informée concernant la pénibilité en participant notamment aux petits-déjeuners sur la prévention au sein de ma CAR-SAT.

9.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSOMMATION RESPONSABLE



Tous les ans, le cabinet Greenflex propose une typologie des consommateurs et de leurs engagements pour des pratiques responsables.

Si les chiffres de 2015 montraient une consommation responsable en berne, 2016 montre un regain d'engagement des Français dans leurs pratiques de consommation. Une étude éclairante sur les préoccupations de nos concitoyens.

60 % DES FRANÇAIS SONT DES CONSOMMATEURS ENGAGÉS

La COP 21 y a sans doute contribué : on observe par rapport à l'an dernier, un renouvellement de l'intérêt des consommateurs pour la consommation responsable et les enjeux sociaux qui y sont associés. Une majorité de Français souhaite exprimer leur engagement à travers leur consommation. La part des Français concernés par les enjeux du développement durable et de la consommation responsable a fortement augmenté en 2016 : ils représentent 60,7% des personnes interrogées alors qu'ils n'étaient que 45,2% en 2015. L'environnement reste une préoccupation importante, avec 64,5 % de demandeurs d'information sur l'impact environnemental des produits achetés.

L'IMPORTANCE DU DIGITAL

Pour près de 50% des Français, l'utilisation des nouveaux outils de communication est un vecteur d'expression de leurs choix de consommation et de revendication de leurs attentes. A travers le digital (internet, applications mobiles et réseaux sociaux), ils s'informent et expriment leur envie de bien-être et leur engagement pour une consommation respectueuse de l'environnement.

“L'environnement reste une préoccupation importante, avec 64,5 % de demandeurs d'information sur l'impact environnemental des produits achetés.”

Pour plus d'informations
www.consom-mation-responsablegreenflex.com



L'expertise mutualiste
au service de votre
protection sociale
complémentaire



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

**Réussir ensemble
la protection sociale complémentaire
pour tous**

Pour nous contacter :

partenaires-sociaux@mutex.fr - www.mutex.fr





ARTISTIQUE

CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE

Le Concours “Un des Meilleurs Ouvriers de France” évalue la dextérité, les connaissances des techniques modernes et traditionnelles, le savoir-faire et la créativité des candidats dans plus de 200 métiers manuels. *



Il est organisé tous les quatre ans par le COET (Comité d'organisation des expositions du travail), sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et conduit à l'attribution du **diplôme d'Etat** de niveau III.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars 2017

QUI PEUT PARTICIPER ?

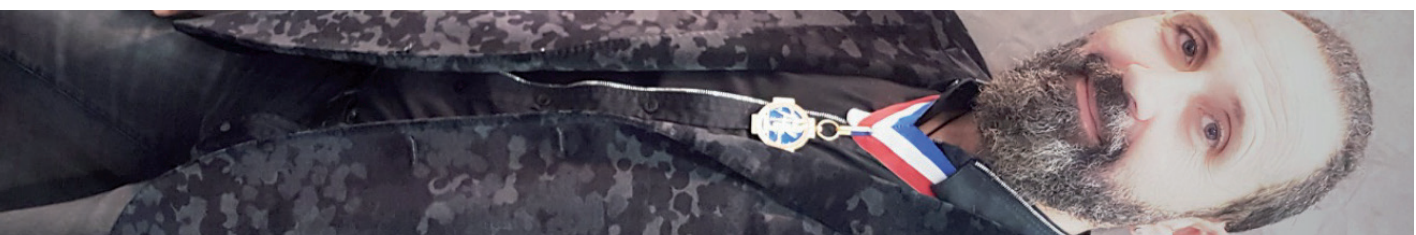
Peut se présenter toute personne âgée de 23 ans minimum à la date de clôture des inscriptions. Seule ou en équipe.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Directement sur le site www.meilleursouvriersdefrance.org



Les lauréats 2015 du Concours “Un des Meilleurs Ouvriers de France” et l'équipe de l'UNEC à la mairie du 9^e arrondissement de Paris.



ARTISTIQUE

TÉMOIGNAGE

Dominique Pastor a créé son salon de coiffure à l'âge de 20 ans. Toujours en quête d'excellence, il devient Meilleur Ouvrier de France en 2015. Il nous raconte cette incroyable aventure.

Unec Mag : Le Concours “Un Meilleur Ouvrier de France” est un sacré challenge ! Quelles raisons vous ont motivé ?

Dominique Pastor Arrivé à 50 ans, c'est avant tout la curiosité qui m'a poussé à m'engager dans ce concours : savoir si ma technique, ma capacité de création étaient toujours au rendez-vous. “Suis-je encore dans le mouvement” ? La 2^{ème} raison a été l'ouverture d'esprit et le goût de la transmission. Au cours des années passées, j'ai eu l'occasion de côtoyer des jeunes à qui j'ai transmis mon savoir-faire, mon goût de l'ouvrage bien réalisé. Il était temps pour moi de “passer de l'autre côté de la barrière” et de rencontrer des collègues auprès de qui je pouvais progresser et de profiter également de l'excellence des formateurs qui accompagnent l'équipe des MOF coiffure. Je n'exclus pas aujourd'hui de proposer à Nicolas Christ de rejoindre l'équipe de formation pour la 26^{ème} session.

UM : De quelle manière se déroule cette période ?

DP Le concours des MOF, c'est un investissement à temps plein ! Des entraînements en groupe toutes les 6 semaines, des rencontres avec d'autres compétiteurs pour améliorer notre technique, partager avec eux. Ce sont donc 18 mois de travail constant pour préparer cette finale tant attendue. Et pendant cette période, il faut continuer son activité professionnelle. Je m'entraîne donc à la moindre occasion, le soir, le week-end. Avec deux objectifs : améliorer ma technique et développer ma capacité de création. Des heures d'entraînement, pour répéter les gestes, trouver l'idée qui fera mouche...

UM : Ce titre a-t-il eu un impact sur votre salon ?

DP Oui absolument. Tout d'abord, cette reconnaissance de la Profession est mentionnée dans le salon. De plus, les gens qui savent maintenant que je suis MOF, se disent que les services seront de grande qualité. Ils sont donc aujourd'hui beaucoup plus nombreux. Il faut être à la hauteur de cette attente. L'école de l'exigence et de l'excellence se poursuit donc dans le quotidien de mon salon.

NOUVEAUX ÉLUS

Chaque jour, l'action de l'UNEC est rendue possible grâce aux élu(e)s qui portent et relaient les missions d'information, d'accompagnement et de défense des intérêts de la profession.

Focus sur deux d'entre eux qui nous racontent leurs parcours et leurs ambitions en tant que nouveaux élus :



EMMANUEL COLEZ, 44 ANS, SALON AIM'COIF À BAUME LES DAMES, 2 SALARIÉES, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UNEC 25
 "Installé depuis 1999, j'ai rapidement pris mon adhésion au syndicat. Passionné de formation, j'ai pris des responsabilités au bureau et me suis plus particulièrement investi dans ce domaine (formation des jeunes, mandats de CET*, implication dans le dispositif de la VAE**). Dans la continuité du travail réalisé, je souhaite booster le recrutement de nouveaux collègues via une activité artistique intense et le maintien d'événements tel que le Show des Créateurs, la mise en place d'un programme de formation continue, sans oublier de porter les revendications et les combats des artisans coiffeurs qui nous font confiance (qualification, améliorations des services et des prestations du RSI... pour ne citer que ces seuls sujets)."

* Conseiller de l'Enseignement Technologique
 et ***Validation des acquis de l'Expérience

CHRISTINE BARTHELEMY, 50 ans, salon RECREATIF à Langres (2 salariées) et BÉATRICE PONTELLO, 43 ans, salon PONTELLO COIFFURE à Chailindrey (1 salariée), NOUVELLES CO-PRÉSIDENTES DE L'UNEC 52
C. BARTHELEMY "Installée depuis 2002, animée par un esprit d'équipe et pour rompre l'isolement, j'ai vite adhéré à la Fédération auprès de laquelle j'ai toujours trouvé les réponses à mes questions."
B. PONTELLO "Installée depuis 1997, je me suis également immédiatement syndiquée, et le président de l'époque auquel je viens de succéder avec ma collègue Christine m'a très vite proposé de m'impliquer dans la vie du syndicat. Nous avons toutes les deux fait connaissance lors d'une formation et avons rapidement partagé l'ambition de fédérer nos collègues autour d'un projet qui pourrait être lancé en présence du Président National en début d'année : mise en place d'un concours apprenti et relance d'une activité artistique avec une présentation de la collection artistique Coiffeur en France".



LE BILAN 2016 EN QUELQUES CHIFFRES



Artisans, industriels et commerçants

Avec le service **mon compte**
sur  **www.rsi.fr**, faites **gagner**
du temps à votre entreprise.

Vos démarches de protection sociale plus simples, plus rapides

COTISATIONS SOCIALES

- Historique des versements
- Suivi en temps réel des échéances
- Téléchargement d'attestations
- Déclaration d'estimation de revenus
 - Prélèvement automatique
- NOUVEAU** • Paiement en ligne des cotisations
 - Délai de paiement

SANTÉ

- Carnet de santé
- Formulaires administratifs
- Supports et programmes de prévention
- Coordonnées et liens d'accès aux téléservices de l'organisme chargé de votre assurance maladie

RETRAITE

- Relevé de carrière en instantané

ET AUSSI

Autorisez votre professionnel de l'expertise comptable à gérer vos cotisations en ligne

Quelques
minutes suffisent
pour ouvrir
votre compte !